

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **17 novembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEIS – N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absentes représentées : MC. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE – J. HURTADO par M. IBARS - C. NEGRI-AZAIS par JC. ARAGON

Absents : M. GROSSO - S. BERBEZIER

7. Projet d'ombrières photovoltaïques Avenue du Clavelet à Marseillan-Plage (Annexe 1)

Dans le cadre de son engagement pour le développement durable, la commune de Marseillan a l'opportunité de prévoir l'installation d'ombrières photovoltaïques au niveau de l'avenue du Clavelet.

En effet, cet espace pourrait être réaménagé en parking dans plusieurs années. Fortement exposé aux rayons du soleil, l'espace pourrait se doter d'ombrières de parking afin de protéger l'ensemble des véhicules de ces conditions climatiques et offrir aux usagers un confort de stationnement supplémentaire.

Ces ombrières photovoltaïques d'une emprise au sol totale de 11 500 m² permettront d'installer une puissance de 1722,6 kWc d'énergie photovoltaïque. Des ombrières de 12m de rampant (couvrant deux places de parking face à face) sont susceptibles d'être installées.

Le projet prévoit une redevance annuelle du parking pour 11 000€ durant les vingt premières années puis de 10 % du chiffre d'affaires généré par la Centrale de la vingtième à la trentième année.

Dans cette configuration, le projet sera déposé à l'Appel d'Offre CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) à un tarif de 9,25 ct€/kWh.

Afin de contribuer à la recherche et au développement de la filière photovoltaïque mais aussi pour inscrire ce projet dans une démarche écoenvironnementale, le projet permettra d'installer plusieurs solutions innovantes. Des bornes de rechargement pour véhicules électriques seront créées, un système de récupération des eaux pluviales sera installé, un panneau d'informations sur la température extérieure, le vent, la température de la mer sera installé et alimenté par l'électricité photovoltaïque.

L'ensemble du projet est monté par le Groupe Générale du Solaire. Ce groupe est une société française et indépendante composée de 48 salariés. Elle développe, finance, construit et exploite des projets photovoltaïques.

Ainsi, le bureau d'études de Générale du Solaire, assurera le développement (études environnementales et techniques, définition du projet, obtention des autorisations administratives...), le financement, la réalisation puis l'exploitation et la maintenance des projets.

Il appartient au conseil municipal :

De valider le principe du projet d'installation d'ombrières comme indiqué ci-dessus.

De donner délégation de signature à M. le Maire pour le bail à trente ans sur la parcelle EL62.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À LA MAJORITE
(1 abstention)

Valide le principe du projet d'installation d'ombrières comme indiqué ci-dessus.

Donne délégation de signature à M. le Maire pour le bail à trente ans sur la parcelle EL62.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL

Par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Marc ROUVIER



[Handwritten signature]